



B E L G I A N

W A R M B L O O D

Bred to Perform

**REGLEMENT VOOR DE KEURING
VAN DE KANDIDAAT-DEKHENGSTEN BWP**

**RÈGLEMENT DE L'EXPERTISE DES CANDIDATS-ÉTALONS
REPRODUCTEURS**

**REGLEMENTEN FÜR DIE KÖRUNG VON DEN KANDIDAT
DECKHENGSTE**

RULES FOR THE SELECTION OF CANDIDATE STALLIONS.

1. Description

« Afin de gérer l'influence des chevaux mâles sur l'évolution de l'élevage, la sélection des étalons est très importante ».

L'expertise des candidats-étalons reproducteurs joue donc un rôle essentiel.

Il s'agit d'opportunités, qui permettent la sélection des pères qui se chargeront de transmettre le matériel génétique requis.

2. Procédure complète

L'intégralité de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs comprend trois phases.

Cependant, les candidats-étalons reproducteurs BWP âgés de 3 ans qui sont retenus à l'issue de la deuxième phase, sont admis pour 1 saison de monte avec cinq cartes de saillie.

La première phase comprend un examen vétérinaire approfondi.

La deuxième phase est axée sur l'évaluation du modèle.

La troisième phase repose sur les aptitudes sportives.

Avant la partie connue sous le nom de «deuxième phase», l'apport sanguin est évalué.

En cas d'avis négatif lors de l'examen vétérinaire approfondi, une procédure de recours est possible.

La première phase se déroule du 1er avril jusqu'au 15 octobre. La période exceptionnelle s'étend du 15 octobre jusqu'au dernier jour (le 15 novembre) que les candidats-étalons reproducteurs peuvent s'inscrire à l'expertise. La période exceptionnelle se termine 2 semaines plus tard pour les candidats-étalons reproducteurs dont il peut être démontré qu'ils ont été acquis à la suite de leur participation à une expertise d'un stud-book reconnu par le BWP.

Pour les rendez-vous pris après le 15 octobre, il y a un supplément de 150 euros HT par étalon, à l'exception des candidats-étalons reproducteurs dont il peut être démontré qu'ils ont été acquis à la suite de leur participation à une expertise d'un stud-book reconnu par le BWP.

Toutes les dates dans ce paragraphe font référence à l'année précédant la deuxième phase de l'expertise.

L'examen d'appel doit être terminé au plus tard le 15 novembre de l'année au cours de laquelle

les candidats-étalons reproducteurs doivent être inscrits à l'expertise.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 3 ans, la deuxième phase se déroule mi-janvier. Lors de l'arrivée des candidats-étalons reproducteurs, le contrôle du signalement, le contrôle des vaccinations (grippe et rhinopneumonie) et la mensuration ont lieu. Ils entrent ensuite dans le rond d'Havrincourt pour un moment de reconnaissance obligatoire. Les candidats option obstacle doivent aborder quelques fois la ligne avec les sauts bas. Les étalons de dressage ont également une courte reconnaissance à la main ou en liberté. L'évaluation du modèle commence le lendemain.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 4 ans et plus, ce sera mi-mars. Les étalons de 4 à 7 ans doivent au préalable avoir participé à au moins deux manches de la compétition d'étalons.

Les candidats-étalons de dressage âgés de 4 et 5 ans doivent avoir participé à au moins un test d'aptitude au dressage ou au concours de dressage à Bocholt. Ceci ne s'applique pas aux candidats-étalons de dressage qui ont déjà été approuvés dans un stud-book reconnu.

La troisième phase suit mi-mars.

Une deuxième et troisième phase différée ne seront pas organisées.

Le conseil d'administration du BWP décide du lieu et de la date de l'expertise.

3. Conseils sur les résultats sportifs

De chaque candidat-étalon reproducteur de 9 ans ou plus pendant l'année de l'expertise, un avis sur la suffisance ou non des performances dans le sport est nécessaire. Le coût de la demande de ce conseil est de 210 €.

Dispositions:

- Cette demande d'avis doit être introduite par le responsable du candidat-étalon reproducteur. La réponse sera donnée à cette même personne.
- Un aperçu détaillé et officiel des performances sportives (de l'étalon-même ou de ses produits) doit accompagner la demande.
- La demande est traitée par une commission composée de la Commission du Stud-book et du Jury des étalons. Pour l'évaluation, la commission se base sur les performances réalisées dans les niveaux suivants:

A. Pour les candidats-étalons reproducteurs non-pur-sang

En obstacle :

- soit pouvoir présenter un palmarès de propres performances en GP niveau 1m50 minimum,
- soit avoir un nombre de descendants ayant un palmarès en GP niveau 1m50 minimum.

En dressage :

- soit pouvoir présenter un palmarès de propres performances en dressage niveau Intermédiaire minimum,
- soit avoir un nombre de descendants ayant un palmarès en dressage niveau Intermédiaire minimum.

En concours complet

Il n'y a pas de niveau de référence décrit.

B. Pour les candidats-étalons reproducteurs purs-sangs

Ils doivent pouvoir présenter un palmarès réalisé en course.

4. Inscription à l'expertise

4.1. Introduction

Pour pouvoir s'inscrire à l'expertise, tant le candidat-étalon reproducteur que le souscripteur-proprétaire doivent remplir un certain nombre de conditions. L'inscription doit être conforme aux dispositions suivantes:

4.2. Conditions pour l'étalon :

L'inscription à l'expertise n'est valable que si l'étalon remplit toutes les conditions reprises ci-dessous:

- ° être âgé au minimum de 3 ans ou avoir 3 ans dans l'année de l'expertise.
- ° compter au moins 4 générations d'ancêtres connues et enregistrées. Pour les étalons enregistrés à la naissance au BWP qui ont atteint l'âge de 8 ans dans l'année de l'expertise, la quatrième génération d'ancêtres ne doit pas être entièrement connue ou enregistrée.
Le fait d'être connu et enregistré doit être prouvé à l'aide d'un document officiel émis par un Stud-book.
- ° Le père et la mère doivent être inscrits à la naissance dans un des stud-books suivants:
 - Belgian Warmblood / BWP.
 - Un des stud-books membres de la WBFSH
 - Tous les stud-books du "Pur Sang-Anglais" de la C.E. et des U.S.A.
 - Tous les stud-books du "Anglo-Arabe" de la C.E. et des U.S.A.

Les étalons qui ne satisfont pas aux conditions relatives à leurs origines, peuvent être inscrits, à condition qu'ils aient obtenu un avis favorable de la commission compétente concernant leur inscription.

Les étalons plus âgés qui n'ont pas été acceptés lors des expertises précédentes ou des anciens étalons reproducteurs qui n'ont pas remplis toutes les obligations, peuvent à nouveau être présentés.

4.3. Conditions concernant le souscripteur:

Le souscripteur doit être membre de l'association d'élevage organisatrice.

4.4. Procédure générale d'inscription:

Les candidats-étalons reproducteurs qui se représentent, les candidats-étalons reproducteurs inscrits à la naissance au BWP et ceux issus d'un stud-book reconnu par le BWP doivent s'inscrire pour l'expertise via le secrétariat du BWP, Waversebaan 99, 3050 Oud-Heverlee. Sous peine de non-recevabilité, ceci doit être fait avant la date limite d'inscription qui est communiquée dans le magazine EquiTime ou sur le site Internet du BWP.

L'inscription n'est valable qu'à partir du moment où les conditions suivantes sont remplies:

1. Paiement des frais de l'expertise. Ces frais s'élèvent à :
 - 420 euros pour les candidats-étalons reproducteurs âgés de 3 ans et inscrits à la naissance au BWP (participation à la 2^e phase)
 - 525 euros pour les autres candidats-étalons reproducteurs âgés de 3 ans (participation à la 2^e phase)
 - 420 euros pour les candidats-étalons reproducteurs âgés de 4 à 8 ans et inscrits à la naissance au BWP.
 - 525 euros pour les autres candidats-étalons reproducteurs âgés de 4 à 8 ans.
 - 525 euros pour les candidats-étalons reproducteurs âgés de 9 ans et plus.

Le prix du séjour en box est compris dans les frais de l'expertise.
Les frais de l'expertise ne sont en aucun cas remboursables.
2. Indication de la discipline:

Un étalon peut être présenté comme candidat dans l'option dressage ou dans l'option obstacle. Lors de l'inscription, le choix de la discipline doit être explicitement mentionné. Si aucun choix n'a été communiqué, il est automatiquement considéré que l'étalon se présente dans l'option obstacle.
3. Remise d'une copie du document du stud-book:

De tous les candidats-étalons reproducteurs, une photocopie du document d'origine du stud-book et du signalement doit être remis.

5. Remise de la check-list correctement complétée;
La check-list est disponible sur le site web du BWP. Elle peut également être demandée au secrétariat du BWP.

La réception de l'inscription est confirmée par le secrétariat du BWP par retour du courrier. En même temps, la facture pour le paiement des frais d'inscription est envoyée.

Les inscriptions dont toutes les conditions ne sont pas remplies, ne sont enregistrées que sous-réserve. Dans ce cas, la lettre de confirmation reprend le/les manquement(s) constaté(s). Les rectifications nécessaires doivent être apportées avant le jour, où les textes du catalogue doivent parvenir chez l'imprimeur. Cette date est précisée dans la lettre de confirmation.

Lorsque les rectifications sont apportées à temps, mais toutefois après la date de clôture des inscriptions, l'inscription ne sera acceptée que moyennant un nouveau paiement du droit d'inscription.

L'inscription de candidats-étalons reproducteurs étrangers qui ne répondent pas aux conditions de leur Stud-book d'origine, ne peut pas être considérée comme une inscription proprement dite, mais équivaut à une demande d'avis en vue d'une inscription.

Cette demande doit être faite avant la date de clôture des inscriptions. La somme de 210 euros est nécessaire pour couvrir les frais liés au traitement de la dite demande.

La demande d'avis est traitée par la commission composée du Jury des étalons et de la Commission du Stud-book, où l'avis du Jury des étalons est décisif. Cette commission se réunit dans le cadre de la réunion de la Commission du Stud-book qui suit le moment où la demande valable est reçue.

Lorsque la commission compétente donne un avis positif pour l'inscription, les autres données nécessaires seront demandées.

Les inscriptions après la dernière date d'inscription sont possibles, si la première phase a été complétée avec succès. La première phase doit être achevée au moins trois semaines avant l'expertise.

Les étalons inscrits tardivement ne peuvent pas être inclus dans le catalogue. Le coût est de 1000€.

Pour les jeunes candidats-étalons qui ont été acquis après la date d'inscription lors d'expertises/présélections à l'étranger, les frais d'inscription réguliers sont d'application.

5. Déclaration d'accord et enregistrement officiel du responsable du candidat-étalon reproducteur

Le responsable officiel du candidat-étalon reproducteur doit être connu avant le début de l'expertise et il doit avoir déclaré :

- avoir pris connaissance du règlement de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs et l'accepter;
- accepter le paiement de 1000,00 € en cas de résultat positif au test sur les substances illicites et la publication de ce résultat.

Après réception de l'inscription, le secrétariat fait parvenir au souscripteur un formulaire relatif à l'exécution de ces conditions.

Ce formulaire doit être en possession du secrétariat du BWP avant le début de la deuxième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

6. Participation à la troisième phase

6.1. Moment de la participation

Les candidats-étalons reproducteurs âgés de trois ans qui sont retenus à l'issue de la deuxième phase, peuvent participer à la troisième phase de l'année où ils ont réussi la deuxième phase, soit participer l'année d'après. Si le résultat de la participation à la troisième phase pendant l'année où la deuxième phase a été conclue avec succès est négatif, le candidat peut participer à la troisième phase de l'année suivante.

La participation des candidats-étalons reproducteurs de 3 ans à la troisième phase s'élève à : 315 €

Le prix du séjour en box est compris dans les frais de l'expertise.

6.2. Rapport de jument

Pour les mères des candidats-étalons reproducteurs résidant en Belgique dont il n'y a pas encore de rapport de jument, celui-ci sera établi avant le début de la troisième phase. Ceci est fait par le membre du jury national de la province où se trouve la jument. Les frais doivent être payés avant le début de la troisième phase.

Si la mère n'est pas présente en Belgique, le rapport ou le score est demandé au stud-book concerné.

Si aucune information de la mère n'est disponible, cela sera indiqué dans le rapport de l'étalon.

7. Séjour sur place

Les candidats-étalons reproducteurs qui participent à la deuxième ou à la troisième phase sont tenus de séjourner sur place. Le BWP en assure l'infrastructure. Les frais de séjour sont compris dans les frais d'inscription.

8. L'évaluation et la sélection des candidats-étalons reproducteurs

8.1. Directives générales de l'évaluation:

- ° Il n'y a pas de rapport défini entre le nombre de candidats-étalons reproducteurs inscrits à la naissance au BWP et le nombre de candidats inscrits à la naissance dans d'autres stud-books.
L'évaluation des candidats-étalons reproducteurs inscrits à la naissance dans d'autres stud-books doit être au moins aussi sévère que celle des candidats inscrits à la naissance au BWP. Ceux d'entre eux qui sont admis, doivent être un enrichissement pour le Stud-book.
- ° Les candidats-étalons reproducteurs plus âgés doivent être jugés de manière très sévère.
- ° Les directives générales en matière de stratégie à court, à moyen et si possible à long terme qui sont développées par la Commission du Stud-book en tenant compte du matériel génétique disponible et ce, tant au niveau des étalons reproducteurs, que du cheptel de juments, servent d'orientation à l'expertise.
- ° Il est tenu compte de l'option dans laquelle le candidat-étalon reproducteur est inscrit pour l'évaluation de ses performances pendant les épreuves.
- ° En vue d'une meilleure évaluation, le jury peut toujours demander une adaptation du nombre de passages de la partie de l'expertise pour laquelle le candidat-étalon reproducteur est présenté à ce moment.

8.2. Les éléments sur lesquels les candidats-étalons reproducteurs sont évalués :

8.2.1. La santé :

De quoi s'agit-il ?

L'évaluation de la santé est connue sous le nom de "première phase" de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs. Elle est composée de deux parties :

1. Un examen de l'ADN pour le contrôle de l'origine.
2. Un examen vétérinaire détaillé.
A l'occasion de celui-ci, les étalons doivent

être présentés non-ferrés.

- Cet examen comprend les parties suivantes :
- observation et palpation minutieuse des candidats-étalons reproducteurs;
 - contrôle des allures;
 - examen clinique du cœur et des poumons;
 - endoscopie;
 - réalisation des radiographies.

Par qui ?

L'examen vétérinaire approfondi est effectué à la Faculté de médecine vétérinaire de l'université de Gand.

Le responsable est tenu d'y présenter les candidats-étalons reproducteurs inscrits durant la période prévue.

Quand ?

- ° L'examen vétérinaire approfondi se déroule entre le 1er avril et le 15 octobre. La période exceptionnelle s'étend du 16 octobre jusqu'au dernier jour (le 15 novembre) que les candidats-étalons reproducteurs peuvent s'inscrire à l'expertise. La période exceptionnelle se termine 2 semaines plus tard pour les candidats-étalons reproducteurs dont il peut être démontré qu'ils ont été acquis à la suite de leur participation à une expertise d'un stud-book reconnu par le BWP.

Pour les rendez-vous pris après le 15 octobre, il y a un supplément de 150 euros HT par étalon, à l'exception des candidats-étalons reproducteurs dont il peut être démontré qu'ils ont été acquis à la suite de leur participation à une expertise d'un stud-book reconnu par le BWP.

Toute annulation de rendez-vous pour l'examen médical, par exemple ne présenter que 2 au lieu de 3 étalons au rendez-vous, doit être signalée au moins 3 jours ouvrables à l'avance par e-mail au secrétariat de la clinique à heidi.staelens@ugent.be. Pour les examens qui n'ont pas été annulés au moins 3 jours ouvrables à l'avance par e-mail, à partir de cette année, un supplément de 150 euros HT de non-présentation sera facturé par étalon non présenté au rendez-vous prévu.

- ° Pour les candidats-étalons reproducteurs enregistrés après la dernière date d'enregistrement, l'examen vétérinaire approfondi doit avoir été effectué au plus tard trois semaines avant l'expertise.

Toutes les dates de cet alinéa se rapportent à l'année qui précède la deuxième phase de l'expertise.

- ° Les résultats de la 1^{ère} phase sont traités par le Jury des étalons après le 1 décembre.

Pour quels candidats-étalons reproducteurs ?

- ° Sont tenus de passer l'examen vétérinaire, tous les candidats-étalons reproducteurs n'ayant pas obtenu de dérogation.

- ° Sont exemptés, les candidats-étalons reproducteurs qui ont passé un examen vétérinaire approfondi et qui ont obtenu un avis favorable il n'y a pas plus de deux ans dans le cadre d'une participation à l'expertise des candidats-étalons reproducteurs BWP.
- ° Procédure de la première phase pour les candidats-étalons reproducteurs déjà admis ailleurs et qui ont un palmarès en niveau GP (1m60 ou dressage): l'examen médical sera fait par la Faculté de Gand sur la base des RX transmis et pris suivant le protocole et de la vidéo de l'examen endoscopique.

La procédure d'appel à l'issue de la première phase

° Description

Un recours est possible lorsqu'un candidat-étalon reproducteur a reçu un avis négatif suite à la première phase de l'expertise.

Le responsable peut introduire une demande de recours après réception du résultat et avant le 15 novembre de l'année dans laquelle les candidats-étalons reproducteurs doivent être inscrits pour l'expertise. La demande doit être accompagnée d'un paiement de 635 ,25 euros (HT).

° Contenu de la procédure

Lors de la procédure en appel, les éléments ayant obtenu une évaluation négative sont à nouveau examinés. Les radiographies et le protocole du premier examen sont soumis à la commission de vétérinaires chargée de traiter les appels.

° Par qui?

L'examen en appel est traité par une commission de vétérinaires, dont la composition est approuvée par le Conseil d'administration du BWP, et ce, sur avis de la Commission du stud-book. La décision est prise par la commission à huis clos.

8.2.2. Les lignées de sang

Comment?

- ° Pour le jugement des lignées de sang, le Jury des étalons se base sur les caractéristiques extérieures et les performances sportives des parents du candidat-étalon reproducteur.
- ° Le graphique "interprétation des estimations de valeur de l'élevage des Chevaux de sport" du Centre pour Animaux domestiques, Génétique et sélection, UC Louvain, est utilisé comme échelle d'évaluation.
Pour les candidats-étalons reproducteurs âgés de 9 ans et plus, l'indice des performances sera un élément important de l'évaluation.
- ° Les informations concernant les qualités extérieures et les résultats sportifs des parents qui ne sont pas repris sur Hippomundo, doivent être transmises par le souscripteur-

propriétaire du candidat-étalon reproducteur. Ceci doit être fait à l'aide de la "Check-list" qui a été spécialement réalisée à cette fin par la Commission du Stud-book BWP.

Les données reprises sur cette check-list sont contrôlées au niveau de leur véracité par le collaborateur d'élevage du BWP et éventuellement corrigées ou complétées.

Après cela, la check-list et le palmarès sportif de Hippomundo sont transmises au Jury des étalons.

Quand?

L'évaluation des lignées de sang se déroule entre le jour de la clôture des inscriptions et le moment de la première évaluation du modèle.

Pour quels candidats-étalons reproducteurs?

Ceci s'applique à tous les candidats-étalons reproducteurs.

8.2.3. Quelques aspects physiques

Quoi?

Sont examinés: - la hauteur au garrot
- la dentition
- les testicules

Comment? Par le vétérinaire responsable

Quand?

Lors de la deuxième et de la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs, avant le début de la première évaluation du modèle du candidat-étalon reproducteur.

Où?

La plate-forme de mensuration dans l'implantation où la deuxième phase ou la troisième phase a lieu.

Pour quels candidats-étalons reproducteurs ?

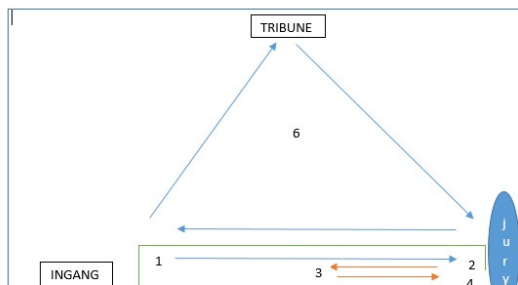
Ceci s'applique à tous les candidats-étalons reproducteurs retenus à l'issue de la première phase.

8.2.4. Modèle et allures:

Comment et quand ?

- ° Les candidats-étalons reproducteurs de trois ans: le premier jour de la deuxième phase de l'expertise. La présentation sur sol dur et sol mou est combinée. Pendant la présentation, le présentateur doit porter obligatoirement une bombe de protection (également dans la piste d'attente). Le jury évalue les candidats-étalons reproducteurs à l'arrêt, au pas et au trot. Les candidats-étalons reproducteurs peuvent être présentés avec ou sans fers.

Description de la présentation:



- (1) Entrée au trot sur sol dur vers le jury
- (2) Arrêt devant le jury sur sol dur (côté gauche)
- (3) Aller-retour au pas sur sol dur
- (4) Arrêt devant le jury sur sol dur (côté droit)
- (5) Partir du jury au trot sur sol dur
- (6) Le tour du triangle au trot sur sol mou et sortir

Après la présentation individuelle de 6 à 7 candidats-étalons reproducteurs, le groupe fait le tour de piste au pas sur sol mou.

Ordre de passage:

Les candidats-étalons reproducteurs option obstacle avec identité BWP se présentent en premier; puis les candidats-étalons option obstacle non-BWP, puis les candidats-reproducteurs option dressage avec identité BWP et enfin les candidats-étalons option dressage non-BWP.

- ° Les candidats-étalons reproducteurs de quatre ans et plus qui participent à la troisième phase doivent également se présenter sur sol dur et mou. Les candidats-étalons reproducteurs sont d'abord évalués sur sol dur à l'arrêt, au pas et au trot. Ensuite, il y a la même évaluation sur sol mou.

Après la présentation individuelle de 6 à 7 candidats-étalons reproducteurs, le groupe fait le tour de piste au pas sur sol mou.

Ordre de passage:

Les candidats-étalons reproducteurs option dressage inscrits à la naissance au BWP entreront en premier; puis les candidats-étalons reproducteurs option dressage non-inscrits à la naissance au BWP, puis les candidats-étalons reproducteurs option obstacle inscrits à la naissance au BWP et enfin les candidats-étalons reproducteurs option obstacle non-inscrits à la naissance au BWP.

8.2.5. Les aptitudes sportives

8.2.5.1. Description :

Les aptitudes sportives sont évaluées sur base des critères suivants:

- saut en liberté;
- présentation à la longe;
- allures sous la selle;
- soumission sous la selle;
- saut sous la selle;
- présentation d'une reprise de dressage.

8.2.5.2. Les aides extérieures :

Aucune aide extérieure (bandages, guêtres, enrênements, ...) pouvant influencer la présentation naturelle des étalons n'est autorisée.

En fonction du test des aptitudes sportives, des spécifications sont possibles

8.2.5.3. Le saut en liberté

Le saut en liberté est une des rubriques de la deuxième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

Comment ?

- ° Les candidats-étalons reproducteurs retenus se présentent deux fois pour le saut en liberté.

- ° Lors de la présentation, le trot et le galop sont d'abord jugés en liberté à main gauche et à main droite, en essayant de faire changer de main quelques fois.

- ° Configuration de la ligne : vertical bas – oxer bas – vertical/oxer qui sera ajusté. La distance entre le 1er et le 2ème obstacle est de $\pm 7,0$ m, la distance entre le 2e et le 3e obstacle est de 7,3 à 7,4 m. Les obstacles ont suffisamment de pied.

- ° Déroulement normal de l'épreuve (jour 1) : la ligne est sautée 6 à 7 fois et le dernier obstacle est systématiquement ajusté : d'abord un vertical bas de ± 75 cm, puis un vertical de ± 95 cm, un vertical de ± 110 cm, un oxer bas ascendant (± 95 cm), un oxer plus haut (± 110 cm devant, ± 110 cm largeur), qui est sauté trois fois de suite. Le 2° jour, le dernier obstacle sera un peu plus haut et plus large et il sera sauté moins souvent (oxer plus haut deux fois).

Les étalons ne sont pas repris en main après le saut. Les étalons continuent de préférence à sauter en un seul mouvement, mais ils peuvent être arrêtés ou calmés dans le tournant avant la ligne si nécessaire ou souhaité.

- ° Droit d'ajuster : les dimensions et le déroulement décrits ci-dessus sont indicatifs et seront suivies dans la mesure du possible.

Cependant, le jury est pleinement habilité pour

l'ajuster par étalon s'il le juge nécessaire (p.e. laisser sauter la ligne une fois de plus à faible hauteur en cas de tension ou après une faute, arrêter plus tôt en cas de refus réguliers, ..).

° Évaluation : les étalons sont évalués sur leur disposition à l'obstacle naturelle au moyen d'une estimation de la technique de saut, de l'utilisation du corps, de la puissance, de la prudence, de la qualité du galop et de la manière dont l'étalon aborde la ligne et garde une vue d'ensemble.

° Ordre de passage :

Vendredi: candidats-étalons reproducteurs option obstacle inscrits à la naissance au BWP; candidats-étalons reproducteurs option obstacle non-inscrits à la naissance au BWP.

Samedi: candidats-étalons reproducteurs option obstacle non-inscrits à la naissance au BWP; candidats-étalons reproducteurs option obstacle inscrits à la naissance au BWP.

° Personnel de piste :

La commission technique détermine le nombre de collaborateurs nécessaire en piste pour la gestion de l'obstacle et pour stimuler les candidats-étalons reproducteurs.

Un seul présentateur est autorisé en piste. Il peut se mettre dans le virage avant l'obstacle.

° Les enrênements et Les bandages ne sont pas autorisés, les guêtres-avant bien. Elles doivent être en plastique avec des fermetures de type 'velcro'. Aux postérieurs, les guêtres ne sont pas autorisées.

Quand ?

° Lors de la deuxième phase : la première manche du saut en liberté se déroule le deuxième jour. La deuxième manche se déroule le troisième jour.

Où?

° Aménagement de la piste: il est prévu un espace délimité d'environ 20 sur 40 mètres.

Pour quels candidats-étalons reproducteurs ?

° Sont tenus de participer à la première manche du saut en liberté: tous les candidats-étalons reproducteurs de trois ans qui participent à la deuxième phase de l'expertise des étalons BWP.

° Sont tenus de participer à la seconde manche du saut en liberté: les candidats-étalons reproducteurs option obstacle, qui, après la première manche du saut en liberté, ont obtenu de la part du jury, la mention "retenu pour poursuivre l'expertise".

8.2.5.4. Les allures en liberté

Les allures en liberté font partie de la deuxième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs de trois ans option dressage. Le but est d'évaluer les éléments tels que l'auto-conformation, l'impulsion, la technique des mouvements et l'utilisation du corps.

Comment?

Les candidats-étalons reproducteurs de 3 ans option dressage montrent leurs allures naturelles en liberté.

Lors de leur présentation, ils sont lâchés et ils montrent pendant quelques minutes leur trot à main gauche et à main droite.

Le galop est également évalué de cette manière avec des changements de main réguliers en huit - éventuellement sur les instructions du chef de piste.

A la fin, le candidat-étalon reproducteur est repris à la main par le présentateur et il montre pendant quelques tours son pas à main droite.

Personnel de piste.

La commission technique détermine 4 collaborateurs, y compris le chef de piste, qui seront présents dans la piste pour encourager le candidat-étalon reproducteur si nécessaire.

Le présentateur du candidat-étalon reproducteur se trouve au milieu de la piste, mais n'intervient pas lors de l'évaluation de sa propre initiative. Si nécessaire, le chef de piste décide - en concertation ou non avec le jury - s'il faut et comment il faut intervenir, par exemple si le candidat-étalon reproducteur doit pouvoir se reposer éventuellement pendant sa représentation.

Quand?

Lors du deuxième jour de la deuxième phase, avant le saut en liberté des candidats-étalons reproducteurs BWP option obstacle.

Aides extérieures

Les bandages blancs ou les guêtres de dressage blanches, à l'avant et à l'arrière, sont recommandés.

Les cloches sont autorisées.

Où?

L'espace délimité prévu pour le saut en liberté dans l'implantation où l'expertise des candidats-étalons reproducteurs a lieu.

Pour quels candidats-étalons reproducteurs? Les candidats-étalons reproducteurs option dressage de 3 ans ayant reçu après leur présentation à la longue l'évaluation "retenu pour poursuivre l'expertise".

8.2.5.5. La présentation à la longe

La présentation à la longe fait partie de la deuxième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs. Cette présentation se déroule en groupes de 2 candidats-étalons reproducteurs. Le diamètre de chaque piste délimité est d'environ 20 m. Le but est, qu'en plus des éléments de la présentation «allures en liberté», une évaluation soit faite de la façon dont le candidat-étalon reproducteur se présente bridé à la longe et se laisse manipuler.

Comment?

Avant la présentation, le candidat-étalon reproducteur peut déjà être longé dans le paddock. L'harnachement y sera surveillée.

L'étalon entre en piste avec ses enrênements lâchés – attachés latéralement au surfaix - et fait plusieurs fois le tour au pas.

Sur les instructions du chef de piste, le présentateur attache les enrênements au mors et commence au trot à main gauche.

Sur les instructions du chef de piste, après quelques minutes, le galop est demandé.

Après un certain temps, le chef de piste demande de changer de main, en commençant à nouveau avec le trot, puis le galop.

Le chef de piste fait terminer la présentation de l'étalon avec quelques tours au pas à main droite avec les enrênements détachés.

Quand?

Au cours de la première journée de la deuxième phase après la présentation du modèle et des allures sur sol dur et mou des candidats-étalons reproducteurs option dressage.

Aides extérieures

Le candidat-étalon reproducteur est équipé d'un filet et d'un surfaix.

Les muserolles autorisées sont: muserolle allemande (muserolle d'entraînement) ou muserolle anglaise avec noseband correspondant (muserolle combinée).

Les enrênements avec anneaux en caoutchouc sont fixés correctement au surfaix sur les côtés – à gauche et à droite. La longueur est adaptée à l'étalon: d'une part, le contact doit inviter à céder; d'autre part, le mouvement vers l'avant et vers le bas doit rester possible.

Sous le surfaix se trouve un tapis de selle BWP. Les bandages blancs ou les guêtres de dressage blanches, à l'avant et à l'arrière, sont recommandés.

Les cloches sont autorisées.

Personnel de piste

Si nécessaire, le chef de piste peut en concertation avec le jury ajuster le harnachement du candidat-étalon reproducteur.

Où?

L'espace délimité dans l'implantation où l'expertise des candidats-étalons reproducteurs a lieu.

Pour quels candidats-étalons reproducteurs?

Les candidats-étalons reproducteurs de 3 ans option dressage qui, après la présentation des allures en liberté, ont obtenu de la part du jury la mention "retenu pour poursuivre l'expertise".

8.2.5.6. L'évaluation de la soumission et des allures sous la selle.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 3 à 8 ans options obstacle et dressage – montés par des cavaliers-conseillers invités:

L'évaluation de la soumission et des allures sous la selle fait partie de la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs et a lieu le deuxième jour. Les candidats-étalons reproducteurs sont montés dans les trois allures: le pas, le trot et le galop. En principe, ils entrent en piste sous leur propre cavalier par deux étalons.

Après que le candidat-étalon reproducteur ait été brièvement monté par son propre cavalier dans les trois allures, le cavalier-conseiller invité le monte. Après un certain temps, les deux cavaliers-conseillers invités changent d'étalon. À la fin de l'évaluation, le propre cavalier reprend l'étalon, après quoi, les cavaliers-conseillers invités communiquent leurs appréciations de la soumission et des allures au jury. Au cours de cette réunion, ils commentent leur évaluation. Le jury des étalons du BWP donnera, en consultation avec eux, une évaluation générale de cette partie.

Où?

La piste prévue à cet effet, dans l'implantation où se déroule la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 3 ans option dressage :

- Le premier jour de la troisième phase, ces candidats-étalons reproducteurs sont montés par leur propre cavalier. Ils entrent par groupes de 2 à 3 candidats-étalons reproducteurs. Ils sont présentés dans les trois allures: le pas, le trot et le galop.

- A l'issue de la deuxième journée de la troisième phase, les candidats-étalons

reproducteurs sont montés par leur propre cavalier. Ils entrent par groupes de 2 à 3 candidats-étalons reproducteurs. Ils sont présentés dans les trois allures: le pas, le trot et le galop.

Où?

La piste prévue à cet effet dans l'implantation où se déroule la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 4 à 8 ans option dressage :

- Les candidats-étalons de dressage âgés de 4 et 5 ans doivent avoir participé avant la troisième phase à minimum un test d'aptitude au dressage ou au concours de dressage à Bocholt. Cela ne s'applique pas au candidat-étalons de dressage déjà approuvés dans un stud-book reconnu.

Le jury des étalons tiendra compte de leurs observations dans leur évaluation.

- Le premier jour de la troisième phase, les candidats-étalons reproducteurs sont montés par leur propre cavalier. Ils entrent par groupes de 2 à 3 candidats-étalons reproducteurs. Ils sont présentés dans les trois allures: le pas, le trot et le galop.

- À la fin de la deuxième journée, après les candidats-étalons reproducteurs de 3 ans option dressage, les 4 à 8 ans sont présentés sous leur propre cavalier dans une reprise de dressage adaptée. Voir point 8.2.5.8 ..

Où?

La piste prévue à cet effet dans l'implantation où se déroule la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

Aides extérieures

Les enrênements ne sont pas autorisés.

Les candidats-étalons reproducteurs obstacle: Les guêtres-avant avec du velcro peuvent être utilisés.

Les candidats-étalons reproducteurs dressage: Uniquement lors de l'évaluation montée par les cavaliers-conseillers, les candidats-étalons reproducteurs peuvent avoir des bandages ou des guêtres de dressage, comme décrit dans l'évaluation à la longe.

Pour toutes les autres évaluations, le candidat-étalon reproducteur doit se montrer le plus naturel possible pour que ses membres et la technique de ses allures puissent aussi être correctement évalués sous la selle.

8.2.5.7. L'évaluation du saut sous la selle
Généralités

- ° L'évaluation du saut sous la selle est une des rubriques de la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.
- ° Les candidats-étalons reproducteurs option obstacle qui ont moins de 9 ans au moment de l'expertise sont tenus d'être présentés à l'obstacle sous la selle.
- ° Les étalons sont montés par leur propre cavalier.
- ° Mode d'évaluation
Le jury cote l'étalon avec les mentions très bien, bien ou moyen.
- ° Harnachement
Les enrênements et les bandages ne sont pas autorisés, les guêtres-avant bien. Elles doivent être en plastique avec des fermetures de type 'velcro'. Aux postérieurs, les guêtres ne sont pas autorisées.

Où?

La piste prévue à cet effet dans l'implantation où se déroule l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 3 ans option obstacle et les Purs sangs de 3 à 8 ans option obstacle :

Lors du premier jour de la troisième phase, après la présentation sous la selle des propres cavaliers des candidats-étalons reproducteurs de 3 à 8 ans option dressage, les candidats-étalons reproducteurs cités ci-dessus sautent plusieurs fois une ligne d'obstacles. Celle-ci est bâtie comme suit: une barre / une croix comme obstacle d'échauffement / un vertical / un vertical / un oxer / un autre droit / un oxer. La hauteur des obstacles est d'un mètre maximum. La ligne est à franchir plusieurs fois. Le jury définit le nombre de fois, qui varie de 5 à 7. Pour les candidats-étalons reproducteurs Purs-sangs de 3 ans, le deuxième vertical est retiré de la ligne.

Pour les candidats-étalons reproducteurs de 4 à 8 ans option obstacle :

Les candidats-étalons reproducteurs de 4 à 7 ans option obstacle doivent obligatoirement participer à au moins deux épreuves de la compétition d'étalons. Le jury des étalons tiendra compte de leurs observations dans leur évaluation.

Ils ne peuvent pas participer à la finale qui se déroule à la fin de la troisième phase.

Le premier jour de la troisième phase, après l'évaluation des candidats-étalons reproducteurs de 3 ans et les Purs-sangs sur la ligne, les candidats-étalons reproducteurs concernés se présentent sur un parcours d'au moins 6 obstacles. Pour les candidats-étalons

reproducteurs de 4 à 8 ans, la hauteur est proportionnelle à celle en vigueur dans le Cycle Classique.

Les candidats-étalons reproducteurs entrent en piste par groupes de trois. Ils doivent s'échauffer sur quelques obstacles qui leur sont indiqués. Le jury met fin à l'échauffement et les candidats-étalons reproducteurs effectuent un premier parcours dans l'ordre de passage du catalogue. Après le premier parcours de chaque candidat-étalon reproducteur suit directement un second parcours, toujours dans le même ordre de passage.

La commission du stud-book nomme une personne qui se charge de la coordination de l'échauffement.

Pour tous les candidats-étalons reproducteurs de 3 à 8 ans option obstacle.

Lors du troisième jour de la troisième phase, ces candidats-étalons reproducteurs franchissent un parcours d'au moins 6 obstacles. Les étalons-candidats reproducteurs les plus âgés passeront en premier.

Pour les candidats-étalons reproducteurs plus âgés, l'échauffement à l'obstacle se fait dans le paddock et ils ne peuvent faire le parcours qu'une seule fois.

Pour les candidats-étalons de trois ans option obstacle, l'échauffement à l'obstacle se fait dans la piste principale et ils sautent le parcours deux fois.

8.2.5.8. La présentation d'une reprise de dressage

Généralités

- ° La présentation d'une reprise de dressage adaptée fait partie des rubriques de la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs. Tous les candidats-étalons reproducteurs de 4 à 8 ans option dressage sont concernés.
- ° Pour l'évaluation, le Jury des étalons BWP peut-être assisté par un conseiller. Ils procèdent ensemble à une seule évaluation. Un consensus est recherché. La voix du jury est prépondérante.

Quand?

La reprise de dressage avant la soirée de dressage, le deuxième jour de la troisième phase.

Où?

La piste prévue à cet effet dans l'implantation où se déroule la troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs.

Aides extérieures

Les enrênements et les bandages/guêtres ne sont pas autorisés.

9. Les moments de sélection

9.1. A l'issue de la première phase ou de l'éventuel appel contre le résultat de celle-ci

En ce qui concerne les candidats-étalons reproducteurs pour lesquels une procédure d'appel n'a pas été introduite, le jury prend sa décision sur la base de l'avis rendu à l'issue de "l'examen vétérinaire approfondi" réalisé au département vétérinaire de l'Université de Gand.

Pour les candidats-étalons reproducteurs dont un appel a été interjeté contre l'avis du département vétérinaire de l'Université de Gand, le jury décide lesquels d'entre eux sont retenus pour poursuivre l'expertise, sur base de l'avis de la commission de vétérinaires, dont la composition est approuvée par le Conseil d'administration du BWP, et ce, sur recommandation de la Commission du stud-book.

Si le résultat de l'examen en appel est contraire au résultat de la première phase, la décision est prise en faveur du candidat-étalon reproducteur.

9.2. Pendant la deuxième phase :

- Les candidats-étalons option dressage :
 - * Après la présentation à la longe le premier jour: les candidats-étalons reproducteurs qui reçoivent la mention "retenu pour poursuivre l'expertise" par le jury sont retenus pour poursuivre l'expertise.
 - * Après les allures en liberté pendant le deuxième jour sera communiqué quels sont les candidats-étalons reproducteurs qui sont retenus pour poursuivre l'expertise.
- Les candidats-étalons reproducteurs option obstacle:
 - * Après la première manche de l'obstacle en liberté lors du deuxième jour: les candidats-étalons reproducteurs qui reçoivent la mention "retenu pour poursuivre l'expertise" par le jury sont retenus pour poursuivre l'expertise.
 - * Après la deuxième manche de l'obstacle en liberté pendant le troisième jour, sera communiqué quels sont les candidats-étalons qui sont retenus pour poursuivre l'expertise.

9.3. Pendant la troisième phase

- Après l'évaluation du modèle sur sol dur et sol mou est décidé quels candidats-étalons reproducteurs de 9 ans et plus sont acceptés à la monte publique pour le BWP.

Si les candidats-étalons reproducteurs de 9 ans et plus sont en compétition pendant la troisième phase (le moment normal de leur expertise), ils peuvent être évalués à domicile. L'indemnité pour cela est de 1000,00 € plus les frais.

- Après l'évaluation du modèle sur sol dur et sol mou et le saut sous la selle (option obstacle) ou l'évaluation des allures sous la selle (option dressage), à l'issue de la première journée de la troisième phase, sera annoncé quels candidats-étalons reproducteurs de 4 à 8 ans sont retenus pour poursuivre l'expertise.

Les candidats-étalons reproducteurs de 4 ans qui ont réussi la deuxième phase l'année avant, sont automatiquement retenus pour participer à la troisième phase.

- A l'issue de la troisième phase, le jury décide quels étalons reproducteurs:

1. sont admis pour une année avec cinq cartes de saillie sous réserve d'un résultat négatif à l'examen de contrôle des substances illicites;
2. sont admis à la monte publique pour le BWP, sous réserve d'un résultat négatif à l'examen de contrôle des substances illicites.
A cette occasion, aucun classement n'est établi. Il est simplement annoncé que l'étalon a été admis à la monte publique.
3. ne sont pas admis.

La proclamation des candidats-étalons de dressage a lieu avant le début de la soirée de dressage le deuxième jour de la troisième phase.

Seuls les étalons admis à la monte publique sont présentés au public tenus à la main lors de la soirée de dressage.

10. Autres aspects concernant l'expertise des candidats-étalons reproducteurs

10.1. Généralités

10.1.1. Catalogue :

- ° Un catalogue comprenant tous les candidats-étalons reproducteurs inscrits pour l'expertise sera réalisé.
- ° L'ordre des candidats-étalons reproducteurs dans le catalogue : d'abord les candidats-étalons reproducteurs option obstacle avec identité BWP ; puis les candidats-étalons

reproducteurs option obstacle non-BWP; puis les candidats-étalons reproducteurs option dressage avec identité BWP et enfin les candidats-étalons reproducteurs option dressage non-BWP.

- ° Les labels BWP et les numéros de lignée sont repris. Le palmarès de performances d'Hippomundo est également inclus.

10.1.2. La mise à disposition du règlement

Sur simple demande, le règlement complet de l'expertise et le règlement sur le contrôle de la présence de substances illicites sont envoyés au propriétaire de l'étalon.

10.2. Pendant la deuxième et la troisième phase

10.2.1. Toilettage

Pour les rubriques de l'évaluation au cours desquelles le candidat-étalon reproducteur doit être présenté physiquement, il doit être correctement toiletté (crinière nattée).

Les présentateurs doivent être habillés selon les directives: jeans bleu et pull BWP. Par mauvais temps, l'imperméable du BWP peut être porté.

10.2.2. Tapis de selle

Lors des épreuves sous la selle, seuls les tapis de selle BWP sont autorisés.

10.2.3. Directives concernant les commentaires au micro

Seules des données objectives relatives aux candidats-étalons reproducteurs peuvent être communiquées au micro.

10.2.4. Contrôle de l'utilisation de substances illicites

Le dernier jour de la deuxième et de la troisième phase, 5 candidats-étalons reproducteurs peuvent être tirés au sort en vue du contrôle de l'utilisation de substances illicites. Leurs noms ne sont pas communiqués. Le règlement prévoit également la possibilité de désigner des candidats-étalons reproducteurs suspects.

Après la deuxième phase, les échantillons des candidats-étalons reproducteurs de ce lot qui sont retenus pour la troisième phase seront effectivement analysés.

Après la troisième phase, les échantillons des candidats-étalons reproducteurs de ce lot qui sont admis sous réserve d'un résultat négatif à l'examen réalisé dans le cadre du contrôle de

l'utilisation de substances illicites, seront effectivement analysés.

Les candidats-étalons reproducteurs indiqués seront conduits pendant la deuxième phase par le vétérinaire responsable vers la zone spécialement aménagée pour le prélèvement, et ce immédiatement après les allures en liberté (candidats-étalons reproducteurs option dressage) ou après le saut en liberté (candidats-étalons reproducteurs option obstacle). Lors de la troisième phase, cette procédure se déroule après la dernière épreuve en vue de leur admission.

Les échantillons d'urine sont prélevés par des vétérinaires habilités en la matière du contrôle des substances illicites. L'un d'entre eux transmet les échantillons à un laboratoire agréé. Les échantillons seront analysés dans les 3 semaines qui suivent respectivement la deuxième ou la troisième phase.

Afin de déterminer s'il y a ou non une présence de substances illicites, la liste et les normes qui figurent dans le règlement FEI en question servent de référence.

10.2.5. Contrôle des protections des membres

Le chef de piste est chargé du contrôle des protections des membres, tant sur l'utilisation correcte que si le modèle est autorisé ou non. 10 candidats-étalons reproducteurs peuvent être tirés au sort en vue du contrôle des protections des membres. Il est possible de désigner des candidats-étalons reproducteurs suspects. Le tirage au sort et la désignation sont effectués par la commission de concertation décrite au point 10.6.

Sous la supervision de la commission de concertation, la personne responsable effectue le contrôle des candidats-étalons reproducteurs désignés, directement après qu'ils aient sauté en liberté.

En cas d'utilisation incorrecte ou de la présence d'un agent ajouté, le candidat-étalon reproducteur sera exclu de toute participation ultérieure à l'expertise.

10.2.6. Obligation de se présenter dans l'ordre

Les candidats-étalons reproducteurs sont tenus de se présenter dans l'ordre prévu dans le catalogue, ou tel qu'il est établi par les organisateurs lors de la répartition en séries etc.

10.3. Pendant la deuxième et la troisième phase

10.3.1. Contrôle du signalement Contrôle des vaccinations

Avant l'évaluation du modèle lors de la deuxième et troisième phase de l'expertise des candidats-étalons reproducteurs, le signalement et le numéro de puce doivent être contrôlés. Ceci se déroule à l'endroit prévu pour le toisage, et est effectué par le contrôleur de poulains. Le vétérinaire y contrôle également les vaccinations (grippe et rhinopneumonie).

Pour quels candidats-étalons reproducteurs? Ceci s'applique à tous les candidats-étalons reproducteurs.

10.3.2. Séjour obligatoire en box des candidats-étalons reproducteurs

Lors de la deuxième et de la troisième phase, tous les candidats-étalons reproducteurs sont tenus de séjourner sur place. Les candidats-étalons reproducteurs qui ne sont pas retenus pour le troisième jour de la deuxième phase et le deuxième jour de la troisième phase, peuvent quitter les écuries. Le prix de la location du box est mentionné dans les modalités d'inscription. Dans la location du box, la première litière de copeaux est incluse. Il est possible d'acheter du foin et des copeaux supplémentaires auprès du responsable des écuries. Les boxes sont disponibles dès le premier jour de la deuxième et de la troisième phase. Les candidats-étalons reproducteurs qui sont amenés la veille, demeurent sous la responsabilité de leurs présentateurs.

10.4. Pendant la troisième phase

10.4.1. Directives concernant les commentaires au micro

Les étalons reproducteurs qui ont été admis pour 1 an avec cinq cartes de saillie et qui participent à la troisième phase, mais qui échouent en fin de celle-ci, ne sont pas cités lors de la proclamation des résultats à l'issue la troisième phase.

10.4.2. Moment de consultation

Après la proclamation, le responsable d'un candidat-étalon reproducteur peut se renseigner auprès du jury concernant la décision qui a été prise. A cette fin, un moment de consultation est

organisé dans une des salles de réunion du lieu de l'expertise.

11. Tâches et responsabilités

11.1. Le jury des étalons

Est chargé de la sélection des candidats-étalons reproducteurs.

Le jury des étalons a le droit de revoir un étalon une seconde fois s'il le juge nécessaire après en avoir informé le présentateur.

Le jury des étalons a la possibilité de donner un signal au présentateur si la performance lors de la troisième phase est inférieure à la moyenne.

11.2. Contrôle

L'ensemble de l'événement se déroule sous le contrôle de la Communauté Flamande. Le jury décide quels candidats-étalons reproducteurs sont admis à la monte publique pour le BWP.

Le BWP doit soumettre le règlement de l'expertise, ainsi que les modifications qui y sont apportées, à la Communauté Flamande.

Le fonctionnaire chargé du contrôle du fonctionnement du BWP, veille au respect du règlement. A cette fin, il peut d'office participer aux délibérations de la commission de l'expertise des étalons, où il veille à l'application du règlement de l'expertise.

Le président de la commission de l'expertise des étalons, le vétérinaire responsable et le secrétaire du BWP lui soumettent tous les documents et rapports qui ont été rédigés concernant l'expertise et lui donnent tous les renseignements demandés.

Dans la semaine qui suit l'expertise, la commission de l'expertise des étalons, par l'intermédiaire de son président, remet au fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture le rapport de chaque étalon ayant été présenté à l'expertise. Lorsqu'un étalon n'a pas reçu son approbation à la monte publique, le rapport doit afficher la motivation de cette décision.

11.3. Vétérinaire responsable

Le vétérinaire responsable est chargé de regarder si les candidats-étalons reproducteurs montrent d'éventuelles boiteries ou autres anomalies. Lorsqu'il constate un tel fait, il en fait part au jury.

Le jury a également la possibilité de demander un avis.

11.4. Conseillers

Pour l'évaluation des aptitudes sportives, un conseiller peut être désigné, et ce, pour toutes les rubriques. Ils sont chargés d'assister le jury lors de l'évaluation de la performance d'un candidat-étalon reproducteur.

Il est attendu de ces personnes qu'elles assistent à toute l'expertise. Elles doivent souscrire à une déclaration dans laquelle elles confirment connaître suffisamment le règlement de l'expertise et qu'elles se soumettent aux instructions du Conseil d'Administration.

11.5. La commission de concertation

Une commission de concertation est spécialement nommée pour juger les situations qui sont indépendantes de l'évaluation des candidats-étalons reproducteurs, et qui sont les conséquences d'imprécisions dans le texte ou de problèmes d'interprétations. Cette commission est composée du président du BWP, du président des étalonniers et de deux membres désignés par le Conseil d'Administration.

11.6. Comité organisateur

Le Conseil d'Administration est chargé de l'organisation pratique de l'expertise.

12. Après l'expertise

12.1. Transfert vers ou enregistrement dans le Livre des étalons BWP

Après l'expertise, les candidats-étalons reproducteurs enregistrés à la naissance au BWP ayant obtenu leur approbation sont transférés du livre des Poulains au livre des Étalons. Les candidats-étalons reproducteurs issus d'autres stud-books, sont, après leur approbation, enregistrés dans le livre des Étalons.

Le montant dû pour cela est de 462,00 euros (TVA incluse).

12.2. Le rapport d'expertise

Le jury des étalons dresse un rapport d'expertise détaillé pour chaque candidat-étalon reproducteur admis. Ce rapport est conservé au secrétariat et peut être utilisé pour la publication des nouveaux étalons reproducteurs dans le magazine du BWP. Le rapport peut aussi être réclamé par le présentateur du candidat-étalon reproducteur. Il sera disponible endéans la semaine au secrétariat.

12.3. Publication sur le site web du BWP

Les étalons reproducteurs admis sont repris sur le site web du BWP. Frais inhérents: une

contribution unique de 158,75 euros IT doit être payée, et ce, après la première approbation.